

Renvoi au comité de salut public de la lettre de Duroy, en mission à Strasbourg, informant de dons en chevaux et cavaliers par les communes de Schlestat, Bourg et Belley (Ain), lors de la séance du 11 pluviôse an II (30 janvier 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité de salut public de la lettre de Duroy, en mission à Strasbourg, informant de dons en chevaux et cavaliers par les communes de Schlestat, Bourg et Belley (Ain), lors de la séance du 11 pluviôse an II (30 janvier 1794). In: Tome LXXXIV - Du 9 au 25 pluviôse An II (28 janvier au 13 février 1794) p. 78;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1962_num_84_1_34361_t1_0078_0000_2

Fichier pdf généré le 15/05/2023

24

Le représentant du peuple Duroy, en commission à Strasbourg, écrit du 5 pluviôse.

« La société républicaine de Schlestat m'a fait présenter dernièrement trois bons chevaux qu'elle offre à la patrie, et elle s'occupe de faire faire leurs équipemens. Celles de Bourg et de Belley, département de l'Ain, ont armé, monté et équipé à leurs frais deux braves sans-culottes qui se sont rendus à Strasbourg pour entrer dans le neuvième régiment de cavalerie, où l'un d'eux avoit déjà porté les armes. Ces républicains étoient munis de titres qui constatent leur civisme, et j'ai cru devoir me rendre à leurs vœux, en les incorporant sur-le-champ dans un régiment qu'ils avoient choisi, et où l'esprit public est à la hauteur des circonstances » (1).

Insertion au bulletin (2), renvoi au comité de salut public.

(Applaudi.)

25

Le citoyen Chaudon, notaire public, agent national près la commune de Moustier, fait don à la patrie de la finance de son office.

Mention honorable, insertion au bulletin (3), renvoi au comité de liquidation (4).

26

Un secrétaire lit le procès-verbal de la séance du 7 pluviôse : la rédaction est adoptée (5).

27

[JEANBON-SAINT-ANDRÉ], membre du comité de salut public paroît à la tribune : il annonce qu'une division de trois vaisseaux de ligne (6), quelques frégates et corvettes, en croisières sur les côtes d'Irlande, est rentrée après avoir fait 15 prises, dont 12 sont mainte-

nant dans la rade de Brest. Aujourd'hui, dit-il, nous recevons, avec cette nouvelle, la nomenclature des prises dont quelques-unes portoient une riche cargaison.

[Brest, 5 pluv. II]

« Hier sont entrés dans la rade de Brest les vaisseaux de guerre et prises ci-après.

Un corsaire de Jersey, de dix canons, pris sur la côte, le 2, par le Jean-Bart.

La Misère, brick danois, de cent vingt tonneaux venant d'Amsterdam, chargé de bled pour l'Espagne, pris par la Félicité.

La Rurmoits-Numic, navire anglais à trois mâts, de trois cents tonneaux, sur son lest, pris par la Tamise, navire anglais, devenu français.

La Normode, brick anglais, de cinquante tonneaux, venant de Porto, chargé de vin et d'oranges, pris par l'Insurgente.

Le Gustures, brick suédois, de deux cents tonneaux venant de Stockholm, chargé de bled et mousselines pour Livourne, pris par le Northumberland.

La Concorde, navire américain, de trois cents tonneaux et à trois mâts, venant de Philadelphie, chargé de sucre, café et coton pour l'Angleterre, pris par la Félicité.

Le Sulte, brick danois, de deux cents cinquante tonneaux, venant d'Amsterdam, chargé de bled pour l'Espagne, pris par l'Insurgente.

Le Jean-Jaayer, navire américain, de quatre cents tonneaux et à trois mâts, venant de la Virginie, chargé de tabac et merrain pour l'Angleterre, pris par l'Insurgente.

Le Duémates, brick danois, de deux cents tonneaux, venant d'Amsterdam, chargé de bled pour Livourne, pris par la Tamise.

Le Commerce de Boston, brick américain, de cent cinquante tonneaux, venant de Boston, chargé de sucre, café, coton et blanc de baleine pour l'Angleterre, pris par l'Insurgente.

Le Grand-Valle, navire anglais à trois mâts, de trois cents tonneaux, chargé de charbon de terre, pris par l'Achille.

Le Bouet, brick anglais, de deux cents tonneaux, chargé de sel, pris par l'Insurgente.

Cette lecture est suivie des plus vifs applaudissemens (1).

La Convention nationale ordonne que la note officielle sera insérée au bulletin (2).

28

Le citoyen Daguet (3), qui a déjà offert à la Convention un tableau imprimé contenant la Déclaration des droits de l'homme, présente un second tableau sur lequel est écrit l'Acte constitutionnel : il demande pour récompense à la

(1) P.V., XXX, 243. Mention ou extraits dans C. Eg., n° 531; J. Fr., n° 494; J. Sablier, n° 1109.

(2) Bⁱⁿ, 12 pluv. (2^e supplⁱⁿ). Reproduit dans AULARD, Recueil des Actes..., X, 426, d'après Arch. M. Guerre, Armées du Rhin et de la Moselle.

(3) Bⁱⁿ, 11 pluv. (Chaudron au lieu de Chaudon).

(4) P.V., XXX, 243.

(5) P.V., XXX, 243.

(6) Cette sortie fut exécutée sur l'ordre de Jeanbon-Saint-André et Bréard. La division était composée de l'Achille, le Northumberland, le Nestor, vaisseaux de 74; l'Insurgente, la Tamise, la Félicité, frégates; le Jean-Bart, le Citoyen, le Républicain, corvettes; Le citoyen Bertrand-Klanguen commandoit cette division. « Il y a quelques jours, ajoute notre correspondant, qu'il nous arriva un bâtiment chargé de 150 tonneaux environ, de potasse, objet essentiel à la fabrication du salpêtre. Jamais il ne se rencontra de prise faite aussi à propos, elle nous met à même de fabriquer environ trois millions de poudre à tirer » (M.U., XXXVI, 190).

(1) P.V., XXX, 243 à 245. Reproduit dans Mon., XIX, 343; F.S.P., n° 212; Ann. patr., p. 1772; Rép., n° 42; J. Mont., p. 632; Débats, n° 498, p. 150; M.U., XXXVI, 189; J. Univ., p. 1530; Batave, p. 1408. Mention ou extraits dans J. Sablier, n° 1109; C. Eg., n° 531; Abrév. univ., n° 396; J. Paris, n° 396.

(2) Bⁱⁿ, 11 pluv.

(3) Fabricant de papiers peints, Bd du Temple, vis à vis de l'Ambigu Comique.